

Thèmes et questionnements	Comment rendre compte de la mobilité sociale ?
Notions de terminale et acquis de première	Notions de Terminale : Mobilité intergénérationnelle/intragénérationnelle, mobilité observée, fluidité sociale, déclassement, capital culturel, paradoxe d'Anderson Acquis de première : Groupe d'appartenance, groupe de référence, socialisation anticipatrice, capital social

Après avoir distingué la mobilité sociale intergénérationnelle d'autres formes de mobilité (géographique, professionnelle), on se posera le problème de sa mesure à partir de l'étude des tables de mobilité sociale dont on soulignera à la fois l'intérêt et les limites.

Au sens strict la **mobilité sociale** désigne le passage d'un statut social à un autre à l'intérieur d'une hiérarchie sociale pour un individu (mobilité sociale individuelle) ou pour un groupe social (mobilité sociale collective). On distingue la mobilité sociale intergénérationnelle et la mobilité sociale intragénérationnelle. La **mobilité sociale intergénérationnelle** désigne pour un individu, le fait, de ne pas occuper la même position sociale que son père (origine sociale). La **mobilité intragénérationnelle** désigne, quant à elle, le changement de position sociale d'un individu au cours de sa vie active. L'une comme l'autre sont qualifiées de **mobilité sociale verticale** et peuvent être ascendantes ou descendantes. La mobilité sociale au sens strict ne doit pas être confondue avec la mobilité professionnelle, qui désigne le changement d'entreprise ou de travail, ni avec la mobilité géographique qui englobe notamment le changement de résidence principale au sein d'un même pays, le changement de pays de résidence. L'une comme l'autre n'impliquent pas nécessairement une modification de position sociale (PCS), même si elles peuvent être un moyen de mobilité sociale.

La **mobilité sociale intergénérationnelle** peut être appréhendée grâce aux tables de trajets sociaux. A savoir grâce à des tableaux à double entrée croisant deux séries de données : la position sociale d'un individu âgé de 40 à 59 ans à un moment donné et la position sociale de son père au moment où l'individu terminait ses études. A partir des tables de trajets sociaux l'on peut établir deux types de tables, à savoir des tables de destinée et des tables de recrutement.

Les tables de destinées (en italique) permettent de répondre à la question suivante : *Que sont devenus les individus d'un milieu social donné ?* Ou encore *quelle est la position sociale actuelle de ceux qui à 40-59 ans ont une origine sociale donnée ?* Autrement dit, que sont devenus (*destinée*) les enfants qui avaient un père de telle ou telle catégorie sociale ? Les tables de destinée mesurent donc la répartition des positions acquises par les « fils ou filles » d'un milieu social donné. Elles se lisent en principe en colonne.

Les tables de recrutement (en gras) mesurent, quant à elles, la répartition des origines sociales des membres d'une catégorie socioprofessionnelle. Elles permettent de répondre à la question suivante : *D'où viennent les individus exerçant la même profession ?* Ou encore *Quelle est l'origine sociale de ceux qui occupent une position sociale donnée à 40-59 ans ?* Autrement dit, quelle est la composition sociale (*recrutement*) d'une catégorie sociale donnée ? Les tables de recrutement se lisent en principe en ligne.

PCS du fils	PCS du père en milliers et en % en 2003						
	Agriculteurs	ACCE	Cadres ...	Prof. Inter.	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs exploitants	252 88 22	6 2 1	2 1 0	2 1 0	3 1 0	20 7 1	285 100 4
Artisans, Commerçants, chefs d'entreprise	72 12 6	182 29 21	37 6 6	60 10 8	43 7 7	225 36 8	619 100 9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	105 8 9	189 14 22	310 24 52	266 20 33	144 11 22	304 23 10	1 317 100 19
Professions intermédiaires	190 11 17	205 12 24	152 9 26	263 16 33	179 11 28	701 41 23	1 690 100 24
Employés	98 13 9	79 10 9	37 5 6	73 9 9	108 14 17	375 49 12	770 100 11
Ouvriers	426 18 37	210 9 24	52 2 9	135 6 17	169 7 26	1 373 58 46	2 364 100 34
Ensemble	1 143 16 100	870 12 100	591 8 100	800 11 100	644 9 100	2 998 43 100	7 045 100 100

Grâce à la table de recrutement (chiffres en gras) on peut observer par exemple, qu'en France en 2003, sur 100

hommes âgés de 40 à 59 ans exerçant la profession de cadres 8 ont un père agriculteur, 14 ont un père artisan, 24 ont un père lui-même cadre etc.

Grâce à la table de destinée (chiffres en italiques) on peut observer par exemple, qu'en France en 2003 sur 100 hommes âgés de 40 à 59 ans et dont le père exerçait la profession de cadres 0 sont agriculteurs, 6 sont artisans, 52 sont eux-mêmes cadres etc.

En France en 2003, 65% des hommes avaient une position sociale différente de celle de leur père, ce qui signifie qu'une majorité d'homme ont connu une **mobilité sociale intergénérationnelle**. Cependant, si cette **mobilité observée** peut révéler une certaine égalité des chances, elle provient également d'effets de structure, autrement dit des mutations de l'appareil productif. C'est pourquoi il convient de distinguer des flux de mobilité dits « structurels » ou « contraints » et des flux de mobilité dits « nets ». Autrement dit, la **mobilité sociale observée** est en partie forcée par des changements structurels, c'est le cas des PCS dont la part a décliné dans la structure sociale à savoir : les agriculteurs exploitants ; les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ; ainsi que les ouvriers. *En revanche, l'accroissement du nombre de certaines PCS a facilité la reproduction sociale pour ces PCS et notamment en ce qui concerne les cadres ou encore les professions intermédiaires.* Pour obtenir la **MOBILITE NETTE** = Mobilité brute (ou observée) – Mobilité structurelle.

Pour bien appréhender encore la mobilité sociale on peut construire une **table de mobilité parfaite**. On appelle mobilité parfaite, la situation théorique où la position sociale des fils serait indépendante (au sens probabiliste) de la PCS du père. **La destinée des fils serait la même quelle que soit leur origine sociale.** Ainsi, en 2003, 4 % des individus de la population étudiée étant agriculteurs, dans l'hypothèse de la mobilité parfaite, 4 % des fils issus de chaque catégorie « devraient être » (seraient) agriculteurs. Or, comme sur 100 hommes âgés de 40 à 59 ans et dont le père était agriculteur 22 sont devenus agriculteurs on peut déterminer un **coefficient de transmission de position sociale**, à savoir ici 5,5. Autrement dit, les fils d'agriculteurs ont eu 5,5 fois plus de chances d'être agriculteurs que les autres PCS. Un coefficient supérieur à 1 signifie qu'il y a sur-représentation (attractivité) d'une PCS relativement à la même ou à une autre PCS. *Ainsi 3 (24/8 -table de recrutement-) signifie que comme sur 100 hommes âgés de 40 à 59 ans actuellement cadres 24 ont un père cadre alors que ce n'est le cas que de 8% des hommes toutes PCS confondues, les fils de cadres sont trois fois plus nombreux dans la PCS des cadres qu'ils ne le seraient dans l'hypothèse de la mobilité parfaite. Pour bien comprendre ce dont il s'agit, on peut noter que, par exemple, dans la table de recrutement, on observe que sur 100 hommes âgés de 40 à 59 ans qui sont cadres en 2003, 24 ont un père cadres et 23 ont un père ouvrier. Par conséquent, en comparant 24 à 23 on pourrait conclure à une certaine « égalité des chances » entre ces deux PCS. Mais il n'en est rien dans la mesure où les fils de cadres représentent 8% des fils et que les fils d'ouvriers représentent 43% des fils. Si bien que dans une société où la destinée des fils serait indépendante de celle de leur père alors sur 100 hommes de 40 à 59 ans actuellement cadres 8 seulement devraient avoir un père cadres (ils sont 24 !) tandis que 43 devraient avoir un père ouvrier (ils sont 23 !). Un coefficient inférieur à 1 signifie qu'il y a sous-représentation (« répulsion »). *Ainsi par exemple, en partant d'une table de destinée, on observe que sur 100 hommes âgés de 40 à 59 ans et dont le père est cadre 9 sont devenus ouvriers alors que c'est le cas de 34% des hommes toutes PCS confondues. Soit un coefficient de $9/34 = 0,25$. Dans le cas d'une mobilité parfaite ce sont 34% des fils de cadres qui auraient dû devenir ouvriers et non pas 9%.**

Les tables de mobilité ont un **intérêt évident**, elles permettent de savoir dans quelle mesure les statuts dépendent du « mérite » de chacun et non de son origine sociale, et s'il existe dans ce domaine une véritable **égalité des chances**. L'intérêt de l'étude de la mobilité sociale est donc de savoir si la société démocratique est capable d'offrir une égalité des chances dans l'obtention des positions sociales. Un fils d'ouvrier a-t-il les mêmes chances qu'un fils de cadre de devenir cadre ? Si c'est le cas, alors la disparition des classes sociales devient possible puisque la culture et la conscience de classe ne pourront plus se transmettre de génération en génération. Mettre l'accent sur la mobilité sociale permet également de comprendre l'ampleur de la reproduction sociale et d'en déterminer les causes afin de lutter contre celle-ci.

Les tables de mobilité sociale connaissent **plusieurs limites** :

Le choix de la population : « un biais masculin ». On a exclu les femmes des tables de mobilité au niveau de l'origine sociale parce que l'emploi pour les mères des femmes ayant entre 40 et 59 ans était intermittent et minoritaire. Or, la situation des femmes sur le marché de l'emploi a fortement changé depuis 40 ans. Il serait donc désormais plus pertinent de prendre en considération la profession des deux conjoints et non pas seulement celui du père pour cerner les caractéristiques de la position sociale du ménage. Des études ont montré, en effet, que le métier et les diplômes de la mère avaient une influence certaine sur la position sociale des enfants.

Le choix de l'âge : on retient des hommes de 40-59 ans parce qu'on considère que la position sociale ne va pas changer dans cette tranche d'âge. Or, avec le développement du chômage des seniors et des préretraités, ceci n'est plus tout

à fait vrai de nos jours.

La mesure de la position sociale : la profession du chef de famille n'est pas forcément le critère le plus pertinent. D'une part, la PCS d'un homme ne nous donne pas son origine sociale, son « appartenance de classe ». D'autre part, la position sociale concerne un ménage (rôle du mariage) et non un individu. Enfin, l'étude des trajectoires de mobilité sociale suppose la prise en compte de la lignée familiale (rôle des grands parents) et de la fratrie.

La mesure de la hiérarchie sociale : elle dépend de la société à un moment donné ce qui rend difficile la comparaison entre un père et un fils. Ainsi, un fils d'ouvrier qui devenait employé au début du XXe siècle connaissait une mobilité sociale ascendante. De nos jours, un fils d'ouvrier qui devient technicien de surface ne connaît pas une véritable mobilité sociale car le statut d'employé s'est rapproché du statut d'ouvrier. De même être instituteur dans les années 1950 n'a pas la même signification sociale qu'aujourd'hui. De plus, les PCS ne sont pas un véritable reflet de la hiérarchie sociale car il peut y avoir des mobilités verticales ascendantes qui n'apparaissent pas dans la mesure où la nomenclature retenue (6 PCS) relève d'un découpage moins précis que les 42 CSP voire les 497 professions. Ainsi, un fils d'un petit commerçant, qui devient un grand industriel, reste dans la même PCS « patrons de l'industrie et du commerce » alors qu'il connaît une forte ascension sociale ; de même qu'un professeur de l'enseignement secondaire qui deviendrait Maître de Conférences voire Professeur des Universités après avoir soutenu une thèse reste dans la PCS des « Cadres et professions intellectuelles supérieures ».

Enfin, il convient de distinguer la mobilité observée de la mobilité nette.

On distinguera la mobilité observée et la mobilité relative (fluidité sociale) et on mettra en évidence l'existence de flux de mobilité verticale (ascendante et descendante) et horizontale.

La **mobilité observée (ou mobilité brute)** mesure le % de fils (ou de filles) qui se trouvent dans une PCS différente de leur père.

La **fluidité sociale** mesure quant à elle et en revanche la force du lien entre origine et position sociale indépendamment de l'évolution dans le temps de la taille des groupes sociaux professionnels. Elle permet en fait de mesurer les différences de probabilité pour un individu d'être mobile selon qu'il appartienne à telle ou telle PCS. Pour appréhender la fluidité sociale, il convient de calculer des « **odds ratio** », c'est-à-dire qu'il s'agit de calculer le rapport des chances de deux catégories opposées pour accéder aux « bonnes positions » plutôt qu'aux « mauvaises ». C'est pourquoi l'on parle aussi de **mobilité relative**. Les « odds-ratio » nous renseignent ainsi sur **la force du lien entre origine et position sociale**. *Ainsi, en France, en 2003, « un enfant de cadre » a 52% de « chances » de devenir cadre et 9% de « malchance » de devenir ouvrier, soit un rapport de 5,5 environ. Dans le même temps, « le fils d'ouvrier » a 10% de « chances » de devenir cadres et 46% de « malchance » de devenir comme son père ouvrier, soit un rapport de 0,2 environ. L'odds ratio est donc de $5,5/0,2 = 27,5$ ce qui signifie qu'un fils de cadre a 27,5 fois plus de « chances » de devenir cadre comme son père plutôt que de devenir ouvrier par rapport au fils d'ouvrier (de devenir cadre plutôt que de rester ouvrier comme son père) . Ce rapport devrait être de 1 pour être dans une société totalement fluide.*

La **mobilité sociale verticale** concerne le *passage, ascendant ou descendant, d'un statut social à un autre à l'intérieur d'une hiérarchie sociale pour un individu ou un groupe social*. Il s'agit de la « mobilité sociale » au sens étroit. La mobilité est ascendante lorsque l'individu grimpe dans la hiérarchie sociale, la mobilité est descendante lorsque l'individu descend dans la hiérarchie sociale. On remarque, généralement, tant au niveau de la mobilité verticale ascendante que de la mobilité descendante des trajets courts. *Près d'un quart des fils d'ouvriers deviennent professions intermédiaires mais seulement 10% deviennent cadres.*

La **mobilité sociale horizontale** correspond à un changement de catégorie sociale, mais sans évolution (sans conséquence) de la position hiérarchique de l'individu (l'individu change de catégorie sociale mais pas de PCS ou encore de position sociale). On peut là encore distinguer une mobilité sociale horizontale intergénérationnelle, c-à-d, la position sociale de l'individu par rapport à celle de son père : *un fils d'ingénieur devient professeur de l'enseignement secondaire / un fils d'ouvrier non qualifié de l'artisanat devient ouvrier qualifié du BTP* ; d'une mobilité sociale horizontale intragénérationnelle, c-à-d, l'individu par rapport à lui-même : *un individu ingénieur devient professeur de mathématiques en lycée.*

Le **déclassement social** désigne en sociologie le fait de descendre l'échelle sociale, cela pour un individu, un groupe ou une catégorie par rapport à son origine sociale (**déclassement intergénérationnel**). Mais également le fait de perdre son emploi, son statut social au cours de sa vie (**déclassement intra-générationnel**). *Enfin, le déclassement peut*

également se définir comme le décalage entre le niveau de diplôme obtenu et la position sociale occupée (déclassement scolaire). Si, la période des trente glorieuses s'est accompagnée d'une amélioration des perspectives de mobilité sociale intergénérationnelle ascendante pour les générations nées dans les années 40. En effet, on a pu observer que parmi les individus nés entre 1944 et 1948, ceux qui s'élevaient au-dessus de la PCS de leur père étaient 2,2 fois plus nombreux que ceux qui avaient descendu les échelons de la hiérarchie sociale. Toutefois, à partir des années 1970, le ralentissement économique et la dégradation du marché du travail ont entraîné un accroissement de la mobilité sociale descendante. On a pu évoquer une « panne de l'ascenseur social ». Ainsi le sociologue Camille PEUGNY montre-t-il que le ratio ascendants/descendants diminue : il est de 2,2 pour les hommes de 40 ans nés en 1944-1948, de 1,8 pour ceux nés en 1954-1958, il est de 1,4 pour ceux nés entre 1964 et 1968. Dès lors, pour le sociologue Louis CHAUVEL le déclassement social est une des caractéristiques aujourd'hui de la classe moyenne. Ainsi, ce sociologue met-il en évidence le fait qu'à l'heure actuellement le déclassement social n'est pas marginal mais central car il touche le cœur de la société française à savoir les classes moyennes.

On étudiera différents déterminants de la mobilité et de la reproduction sociale : l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le rôle de l'école et de la famille.

De nombreux facteurs structurels permettent d'expliquer la mobilité sociale ou la reproduction sociale. En premier lieu on peut citer les mutations de l'appareil productif. Le déclin numérique de certaines professions (agriculteurs ; artisans, commerçants, chefs d'entreprises ; ouvriers) ont « contraint » la mobilité sociale des enfants de ces PCS. Tandis que la hausse numérique de certaines PCS (cadres, professions intermédiaires et employés) a favorisé la reproduction sociale des enfants de ces PCS et en ce qui concerne les cadres et les professions intermédiaires l'ascension sociale des enfants des autres PCS. *La mobilité ascendante observée durant les trente glorieuses est en partie due au fait que durant cette période le nombre de cadres et de professions intermédiaires a considérablement augmenté. Les différences de fécondité* entre les PCS sont également un facteur explicatif de la mobilité sociale (cas des PCS dont la fécondité est relativement forte : employés, ouvriers et agriculteurs) ou de la reproduction sociale (cas des PCS dont la fécondité est relativement faible). Enfin, l'immigration notamment d'individus peu qualifiés ou la montée de l'activité féminine peuvent expliquer la mobilité intergénérationnelle ascendante des hommes (au cours des 30 glorieuses notamment).

De nombreux auteurs ont souligné le rôle de la famille dans la mobilité sociale ou dans la reproduction sociale.

Plus précisément pour Pierre BOURDIEU la famille joue un rôle dans la reproduction sociale. En effet, la société est un espace où se positionnent des groupes sociaux en compétition. Les groupes sociaux se distinguent les uns des autres par l'importance des capitaux qu'ils détiennent, à savoir le capital économique, le capital social et le capital culturel. Selon P. BOURDIEU les familles favorisées cherchent à mobiliser l'ensemble des capitaux dont ils disposent et dont ils sont fortement dotés pour permettre à leurs enfants d'occuper une position sociale similaire à la leur. Ainsi, P. BOURDIEU qualifie les enfants des classes supérieures d'héritiers, car ils héritent de la position sociale de leurs parents. Dans son approche c'est la transmission du capital culturel qui est déterminante. Le capital culturel pouvant se définir comme l'ensemble des ressources culturelles que celles-ci soient incorporées (langage, capacités intellectuelles, savoirs) et ce grâce en partie à la socialisation primaire au sein du groupe familial, mais également certifiées (titres et diplômes) ou encore objectivées (possessions d'objets culturels tels que les livres et l'accès aux médias). A l'inverse les familles de milieu populaire, peu dotées en capitaux, ne peuvent transmettre à leurs enfants les « outils » qui seraient nécessaires à leur ascension sociale.

Raymond BOUDON va également montrer le rôle de la famille dans la reproduction sociale et ce à partir de l'analyse des comportements individuels. De plus, il se réfère à une théorie sociologique classique, la théorie des groupes de référence. Suivant cette théorie, l'on peut faire l'hypothèse que, lorsque la famille définit le statut qu'elle considère que le jeune peut légitimement chercher à obtenir, elle se détermine dans une large mesure par référence à son propre statut. Il en va de même du jeune lui-même : pour un individu donné, l'intérêt relatif de tel ou tel statut est normalement déterminé, dans une certaine mesure du moins, à partir du statut provisoire que sa famille lui confère. Selon R. BOUDON, les familles effectuent des calculs rationnels en comparant les coûts de l'investissement scolaire (coût financier, coût d'opportunité) et les risques d'échec aux avantages retirés de la scolarité (diplôme, position sociale obtenue, revenu anticipé). Les familles orientent donc leurs décisions à partir des bénéfices escomptés relativement aux coûts et aux risques d'échec anticipés. R. BOUDON démontre alors que les coûts ont toutes les chances d'être plus lourds dans des milieux défavorisés. Lesquels vont, par ailleurs, avoir tendance à percevoir comme élevés les risques d'échec scolaire. Dans le même temps, la motivation pour l'école a des chances d'être faible dans les milieux défavorisés tout comme l'idée selon laquelle un bon niveau scolaire est indispensable à la réussite professionnelle. Dès lors, les bénéfices liés à l'école tendent à être d'autant

plus bas que le rang social de la famille est plus bas. Par conséquent, dans les milieux défavorisés les bénéfices escomptés de l'école sont plus faibles que les coûts ou les risques anticipés ce qui amène les familles, en toute rationalité, à privilégier des études courtes et professionnalisantes (IUT, BTS, ...). A l'inverse, les coûts sont plus faibles dans les milieux favorisés lesquels vont par ailleurs percevoir comme faibles les risques de l'échec scolaire. De plus, pour ces milieux, la motivation pour l'école sera forte tout comme l'idée selon laquelle un bon niveau scolaire est indispensable à la réussite professionnelle. Dès lors, les bénéfices liés à l'école tendent à être perçus d'autant plus hauts que le rang de la famille est haut. Partant, dans les milieux favorisés les bénéfices escomptés de l'école sont plus forts que les coûts anticipés ce qui amènera les familles, là encore en toute rationalité, à privilégier des études longues et prestigieuses (CPGE, Bi-Licence, Master 2, Doctorat etc)

Force est en fin de constater que le choix du conjoint souvent homogame contribue à une certaine reproduction sociale.

S'agissant du rôle de la famille on peut aussi souligner le fait qu'étant au cœur de la socialisation différentielle opérée entre les filles et les garçons celle-ci est en partie « responsable » du fait que la mobilité sociale des garçons et celle des filles soit différente. Par exemple, on observe que dans les PCS des indépendants la reproduction sociale est plus marquée pour les garçons (volonté de privilégier les garçons dans la transmission du patrimoine mais aussi de l'amour du métier). De même, la reproduction sociale est plus marquée dans la PCS des cadres pour les garçons que pour les filles. Les explications possibles sont connues des sociologues. Si les filles réussissent mieux leur métier d'élèves dans le secondaire, on constate que dans leur choix d'études supérieures celles-ci vont avoir tendance à s'exclure des filières prestigieuses, scientifiques et longues (complexe de cendrillon de M. DURU-BELLAT ; auto-consentement des dominées de Pierre BOURDIEU).

Enfin, la famille peut jouer un rôle dans la mobilité sociale des individus. La famille joue souvent un rôle dans cette mobilité en transmettant des valeurs, des comportements favorables à la réussite scolaire (la valeur du travail ou du respect notamment). La famille peut être à l'origine d'une ambition sociale. Mais ce sont les familles de classes moyennes qui parviennent le mieux à faire en sorte que leurs enfants connaissent une mobilité sociale ascendante. 33 % des fils de professions intermédiaires sont devenus cadres, contre 22 % des fils d'employés et seulement 10 % des fils d'ouvriers. La principale raison est que ces catégories « investissent » beaucoup dans l'école. Selon l'expression de Bourdieu, elles font preuve d'une « bonne volonté culturelle » qui les pousse à organiser un environnement favorable à la réussite scolaire (voyages, visites de musées, contrôle des devoirs notamment par la mère...). Cela permet donc à leurs enfants d'obtenir des diplômes plus aisément que ceux des classes populaires.

L'école peut favoriser la mobilité sociale. En effet, c'est une instance de socialisation primaire et dans ce sens elle permet d'atténuer les disparités culturelles entre les milieux sociaux. Elle permet de transmettre des valeurs, des normes, des pratiques sociales et culturelles communes et également permet aux individus de mieux intégrer et comprendre les statuts et les rôles. L'école transmet également tout un ensemble de savoir-faire et de savoir-être essentiels à l'insertion professionnelle. Le diplôme qu'elle délivre et donc le moyen le plus sûr d'accéder à l'emploi et donc d'accéder à un statut social en fonction de ses mérites. Le rôle de l'école dans la mobilité sociale s'est amplifié depuis les années 60, période au cours de laquelle ont commencé la massification (augmentation des effectifs) et la démocratisation (accès à tous) de l'enseignement. Mais force est de constater que cette démocratisation est partielle dans la mesure où de nombreuses études ont montré que la détermination de l'origine sociale reste forte sur la réussite et l'orientation scolaire des inégalités. Plus précisément, les inégalités scolaires peuvent en partie trouver leurs origines dans les différences de milieu social et ainsi, le rôle de l'école comme facteur de mobilité sociale doit être relativisé. Selon Pierre BOURDIEU l'école est source de la reproduction sociale dans la mesure où, elle renforce et légitime l'inégalité des chances en sélectionnant les individus avec des diplômes. Ceux-ci sont censés sanctionner les élèves sur leurs seuls mérites (méritocratie) alors que dans les faits, la réussite scolaire est fortement influencée par le milieu d'origine et ce dans la mesure où le système scolaire dans ses attentes, dans ses manières de penser et de parler est en adéquation avec l'habitus de la classe dominante. Il existe donc une violence dite symbolique (elle porte sur les symboles) exercée par l'école sur les milieux populaires dans la mesure où l'école ne prend pas en compte voire dénigre la culture des classes populaires. Pour les enfants de milieux populaires le processus scolaire se confond avec un processus d'acculturation. Ainsi, P. BOURDIEU analyse l'inégalité des chances à l'école d'un point de vue holiste (le poids des structures).

Enfin, sur la base d'études statistiques, le sociologue C. A. **ANDERSON** a mis en évidence un **paradoxe**, à savoir que le **fait d'acquérir pour un individu un diplôme de rang plus élevé ne lui garantit pas une position sociale plus élevée.** Les explications de ce paradoxe sont nombreuses, on peut citer : l'accroissement du nombre de diplômes entraîne

leur dévalorisation relative ; les structures économiques et le nombre de postes qualifiés a évolué moins vite que le nombre de diplômés ; le réseau social rentre en jeu dans la conversion du diplôme en position sociale ; le progrès technique a entraîné un accroissement du niveau de qualifications requis ; la hausse du taux de chômage est à l'origine d'un décalage entre qualifications individuelles et qualifications du poste.